

RÈGLEMENT DE LA CAMPAGNE SOLIDAIRE « L'eau : une ressource indispensable »

ARTICLE 1 : OPÉRATION ET OBJECTIF

BGL BNP Paribas organise en partenariat avec BNP Paribas Asset Management une campagne solidaire intitulée "L'eau : une ressource indispensable" auprès des Conseillers en investissement et Private bankers de BGL BNP Paribas Banque de Détail et Banque Privée. Les conseillers en investissement de BGL BNP Paribas banque de Détail désignent les conseillers en agence pourvus de la certification Mifid, ainsi que les conseillers spécialisés formant le Centre d'Expertise Invest (CEI).

L'objectif est de sensibiliser nos conseillers et notre clientèle aux enjeux liés à l'eau et aux investissements socialement responsable d'une part, et d'autre part de collecter des fonds sur une sélection d'OPC proposés par BNP Paribas Asset Management.

ARTICLE 2 : DURÉE

La campagne solidaire " L'eau : une ressource indispensable " est organisée du 18 mai 2022 au 18 juillet 2022 inclus.

ARTICLE 3 : MODIFICATION

BGL BNP Paribas se réserve la possibilité à tout moment et sans préavis, de prolonger, suspendre, interrompre ou modifier les modalités de la campagne solidaire reprise dans les présentes conditions. Sa responsabilité ne pourrait être engagée sur ce fait par le participant ou toute autre personne.

ARTICLE 4 : RESPONSABILITE

En cas d'annulation de la campagne solidaire par BGL BNP Paribas, cette dernière ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable des conséquences qu'entraîneront cette décision.

La responsabilité de BGL BNP Paribas ne pourra davantage être engagée en cas de problèmes techniques, de quelque nature qu'ils soient.

ARTICLE 5 : PRINCIPE DE LA CAMPAGNE

La campagne " L'eau : une ressource indispensable " est une action de solidarité proposée de façon ponctuelle et temporaire du 18 mai 2022 au 18 juillet 2022 inclus. Ces dates prévalent pour l'établissement de la collecte sur les 2 instruments proposés par BNP Paribas Asset Management en relation avec le thème de la préservation des océans.



Sauf dérogation particulière, les clients de la Banque de Détail qui souscrivent à ces instruments se verront prélevés comme le prévoit notre tarification - [Web-guide-des-tarifs-new-fr.pdf \(bgl.lu\)](#) p.18 – de frais transactionnels à hauteur de :

- Sur le fonds BNP Paribas Aqua : 1,50% (avec un minimum de 45€) si l'ordre est passé via un conseiller en agence, de 1% (avec un minimum de 30€) si l'ordre est passé via nos services digitaux (de type web banking) et de 1% sans minimum si le client est doté d'une offre Direct Invest +.
- Sur l'ETF BNP Paribas Blue Economy : 1% (avec un minimum de 60€) si l'ordre est passé via un conseiller en agence, de 0,50% (avec un minimum de 30€) si l'ordre est passé via nos services digitaux (de type web banking) et de 0,45% sans minimum si le client est doté d'une offre Direct Invest +.

Sauf dérogation particulière sur les frais transactionnels, les clients de la Banque Privée se verront prélevés à la souscription des frais tels que prévus dans la tarification.

En fonction du service de gestion choisi, les frais suivants s'appliquent à la souscription de fonds d'investissement et d'ETF en actions :

- Private Advisory : 1.5% (avec un minimum de 100€) sur le fonds BNP Paribas Aqua et l'ETF BNP Paribas EasyECPI Global ESG Blue Economy.
- My Advisory Partner : 0.9% (avec un minimum de 100€) sur ces 2 fonds.

Par rapport aux frais transactionnels effectivement prélevés sur la période de deux mois s'étalant du 18 mai au 18 juillet 2022, BGL BNP Paribas s'engage à en reverser 50% à la Fondation Tara Océan, pour le financement de projets liés à son engagement environnemental. Le montant final du don est donc conditionné à l'effort commercial engagé par les Conseillers de BGL BNP Paribas, sans limite ni plafonnement du montant.

En parallèle seront menées des actions de sensibilisation à la thématique des océans au moyen notamment d'une page sur notre site www.bgl.lu, d'un banner et de visuels déclinés sur nos canaux internes, les dates de ces actions pouvant être décorréliées d'un point de vue temporel de l'action de collecte à proprement parler, sans toutefois en dépasser la date limite. En amont et en parallèle de cette campagne seront menées des actions de formation de la part de notre partenaire BNP Paribas Asset Management.

L'objectif de collecte pour BGL BNP Paribas Banque de Détail s'élève à 2 000 000 d'euros sur les 2 instruments au cours de la période pré-citée.

La Banque Privée ne fixe pas d'objectif de collecte mais s'engage à reverser un montant minimum de 10 000€ à la Fondation Tara Océan sur base des investissements faits dans les 2 fonds d'investissement susmentionnés.

ARTICLE 6 : COMMUNICATION

6.1. Utilisation de l'image et du logo de la Fondation Tara Océan

L'utilisation de l'image, du logo et du nom de Tara Océan devra respecter les normes de communication en vigueur au sein de la Fondation Tara Océan

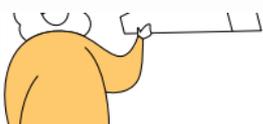
Toute maquette de document réalisée par BGL BNP Paribas mentionnant l'image, le nom ou le logo de Tara Océan sera préalablement envoyée pour vérification à la Fondation Tara Océan, auprès de Laure-Emmanuelle Thiébault dont les coordonnées par e-mail sont: laure-emmanuelle@fondationtaraoccean.org, qui disposera de 2 jours pour faire connaître ses observations. Faute de réponse expresse et passé ce délai, son acceptation sera réputée acquise.

6.2. Droits des visuels

La Fondation Tara Océan apporte à BGL BNP Paribas la pleine et entière garantie que les visuels, logos, messages, créations que la Fondation Tara Océan fournira gracieusement à BGL BNP Paribas pour utilisation par BGL BNP Paribas afin d'illustrer toute communication afférente à l'objet des présentes en vertu du présent contrat, seront juridiquement disponibles et ne seront grevés à quelque titre que ce soit partiellement ou totalement, directement ou indirectement, de droits de tiers pour une exploitation en France et à l'étranger.

Les visuels, logos, messages ou créations prêtés par Tara Océan ne seront utilisés que dans le cadre de communication relative à l'objet des présentes. La Fondation Tara Océan conserve toutefois ses droits d'auteur sur les créations visuelles si tant est qu'il en existe, qu'il aura confié à BGL BNP Paribas dans le cadre des présentes. La Fondation Tara Océan informera BGL BNP Paribas des éventuelles mentions légales, telles que les copyrights, à faire figurer sur les visuels et créations.

Annexe : extrait du guide tarifaire actuellement en vigueur à la Banque de Détail



| | | ESSENTIEL ¹⁾ | SELF INVEST INTERNATIONAL | DIRECT INVEST* | DIRECT INVEST INTERNATIONAL |
|------------------------------|---|---|---------------------------|----------------------|-----------------------------|
| FRAIS TRANSACTIONNELS | Frais d'achat de fonds ²⁾ | Agence : 1,50 % (min. 45 EUR) Web Banking (site et/ou application) : 1 % (min. 30 EUR) | | 1 % | |
| | Frais de vente de fonds | Agence : 1 % (min. 30 EUR) Web Banking (site et/ou application) : 0,5 % (min. 15 EUR) | | ☑ | |
| | Frais de courtage des actions | Agence : 1 % (min. 60 EUR) Web Banking (site et/ou application) : 0,5 % (min. 30 EUR) | | 0,45 % (min. 50 EUR) | |
| | Frais d'achat et de vente d'obligations | 1 % (min. 60 EUR) | | 0,65 % (min. 50 EUR) | |